

*Questions orales*

ver à une entente sans avoir recours à la procédure de conciliation.

[Plus tard]

**L'hon. M. Dinsdale:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Le député de Brandon-Souris invoque le Règlement.

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur l'Orateur, dans sa réponse à ma question précédente, le ministre des Postes a prétendu que je me méprenais au sujet de deux rapports du conciliateur. Qu'il se donne la peine de lire le hansard d'hier et il verra que c'est plutôt lui qui s'est mis le doigt dans l'œil. Et j'aimerais encore demander ceci au ministre: va-t-il montrer plus de zèle dans les négociations qui se déroulent avec l'Association canadienne des maîtres de poste qu'il ne l'a fait dans les négociations qui font suite à l'autre rapport du conciliateur?

[Français]

**L'hon. André Ouellet (ministre des Postes):** Je l'espère, monsieur l'Orateur.

LE RAPPORT DU CONCILIATEUR—LE RÉSULTAT DU VOTE  
DES POSTIERS—LE GOUVERNEMENT ET L'ADOPTION DU  
RAPPORT

[Traduction]

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre du Travail? Lui a-t-on fait connaître les résultats du vote des employés des postes au sujet de la grève, et est-il disposé maintenant à annoncer quelle sera la réaction du gouvernement à l'égard du rapport de la Commission de conciliation sur ce différend?

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** Je m'excuse, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas saisi la question.

• (1130)

**M. McGrath:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je pense qu'il faudrait donner au député de Saint-Jean-Est la possibilité de répéter sa question.

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, sauf erreur, si je m'en tiens à sa réponse, le ministre n'a pas saisi ma question. Le ministre a-t-il été informé des résultats du vote dans le différend qui oppose les postiers et le gouvernement? En outre, est-il maintenant disposé à dire à la Chambre et au pays quelle est l'attitude du gouvernement ou sa réaction devant le rapport de la Commission de conciliation sur ce différend?

**L'hon. M. Munro:** Monsieur l'Orateur, je pense que cette question s'adresserait plus pertinemment au président du Conseil du Trésor, étant donné que cet organisme s'est intéressé directement à ces questions.

**M. McGrath:** Alors, je vais renvoyer la question au président du Conseil du Trésor et j'espère qu'il sera plus communicatif qu'hier.

**L'hon. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais être plus communicatif, mais, hélas, je suis mal informé. Nous ne connaissons pas

[L'hon. M. Ouellet.]

encore les résultats du vote de grève et peut-être n'apprenons-nous rien de nouveau avant demain.

**M. McGrath:** Puisque le vote de grève est maintenant terminé, le ministre ne doit-il pas être en mesure d'indiquer à la Chambre et au pays si, oui ou non, le gouvernement est disposé à accepter les recommandations de la Commission de conciliation?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit hier, nous ne connaissons pas encore les résultats du référendum ou du vote actuel, mais nous cherchons à nous renseigner.

**M. McGrath:** Je conçois qu'on ne connaisse pas les résultats du vote, mais le vote est enregistré, ce qui laisse assurément le ministre libre de dire à la Chambre si le gouvernement accepte ou rejette le rapport de la Commission de conciliation.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député répète la question qu'il a posée en premier lieu. Je sais qu'il n'a pas reçu de réponse du ministre.

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne puis faire autrement si le ministre ne semble pas comprendre la question que je lui pose, et qui ne manque pas d'importance. Je dis simplement que le ministre devrait maintenant déclarer à la Chambre si le gouvernement acceptera ou rejettera le rapport de la Commission de conciliation portant sur le différend des postes. La question est très simple.

**M. l'Orateur:** La question est très simple, mais c'est celle qui a été posée en premier lieu. Le ministre a décidé de ne pas répondre, comme il en a le droit. Je donne la parole au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.

\* \* \*

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA HAUSSE DU MAZOUT—LE RISQUE DE PÉNURIE—  
L'OPPORTUNITÉ D'UN CONTINGEMENT DES  
EXPORTATIONS

**M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources; elle a trait à la pénurie d'approvisionnements de pétrole aux États-Unis et à la tendance à acheminer le pétrole canadien vers le Sud et un marché où les prix sont plus élevés, ce qui cause une augmentation des prix au Canada et risque d'entraîner une insuffisance d'approvisionnements de pétrole en notre pays. Le gouvernement envisage-t-il d'imposer un système de contrôle à l'exportation du pétrole canadien tout comme il l'a fait pour le gaz naturel?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, l'Office national de l'énergie a mené une étude sur cette question, qui a également fait l'objet de discussions tant avec le gouvernement de l'Alberta qu'avec l'industrie elle-même. À l'heure actuelle, nous n'envisageons pas d'imposer une réglementation ni un contrôle à l'exportation. L'industrie nous a assuré que les raffineries canadiennes existantes continueront de disposer des matières brutes nécessaires. Au moins dans un proche avenir, il ne semble y avoir aucun problème quant aux matières brutes destinées à alimenter de façon continue les raffineries.